

CONSEIL MUNICIPAL-COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 07 janvier 2019

Finances - Création d'un comité de suivi pour le projet de la Maison des Services au Public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la mise en place d'un comité de suivi composé d'élus, de membres des commissions sociales, bâtiments et finances afin de coordonner la démarche globale de réhabilitation du bâtiment de la Maison des Services au Public et de mettre en cohérence les actions proposées dans le cadre de ce projet à compter du 14 janvier 2019 et ce pendant toute la durée de la conduite du projet. Ce comité de suivi sera composé des membres suivants :

- Monsieur Pascal ANGEBAULT,
- Monsieur Bernard DURAND,
- Monsieur Jean- Yves RENOUE,
- Monsieur Philippe CESBRON,
- Madame Nadine HORREAU,
- Un membre désigné par la commission bâtiment.

Finances - Avances de subvention au trimestre (restauration scolaire et OGEC)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les avances suivantes pour les organismes de gestion des écoles sous contrat, correspondant au quart arrondi du montant 2018 :

- 16 663 € à l'OGEC de l'école Notre-Dame, commune déléguée de Champ sur Layon
- 12 161 € à l'OGEC de l'école Saint Joseph, commune déléguée de Faveraye-Mâchelles
- 12 483 € à l'OGEC de l'école Saint Vincent, commune déléguée de Faye d'Anjou
- 17 650 € à l'OGEC de l'école Saint Pierre, commune déléguée de Thouarcé

Et d'attribuer les avances suivantes pour les comités de gestion des cantines :

- 3 000 € à la cantine scolaire de Champ-sur-Layon,
- 3 000 € à la cantine scolaire de Faveraye-Mâchelles,
- 3 000 € à la cantine scolaire de Faye d'Anjou,
- 3 000 € à la cantine scolaire de Rablay-sur-Layon.

Ces avances seront versées sur demande des comités de gestion.

Ressources Humaines - Approbation du transfert de personnel lié à la restitution à Bellevigne-en-Layon de la compétence portant sur la Bibliothèque du Layon au 1^{er} janvier 2019

Issue de la fusion de trois EPCI, la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance assurait en régie le fonctionnement de la Bibliothèque du Layon située sur la commune déléguée de Thouarcé, commune de Bellevigne-en-Layon.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les compétences de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance ne comprennent plus "la construction, l'entretien et la gestion de la bibliothèque intercommunale du Layon". La bibliothèque devient communale au bénéfice de la Commune de Bellevigne-en-Layon à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans ce cadre, les deux agents qui assurent le fonctionnement de cette mission de service public, pour l'un, à temps complet, pour l'autre à temps non complet (à raison de 20/35èmes) doivent donc être transférés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le transfert du personnel suivant à la commune de Bellevigne-en-Layon à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- 1 adjoint principal territorial du patrimoine 1^{ère} classe à 35/35^{ème}
- 1 adjoint principal territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à 20/35^{ème}

Et autorise Monsieur le Maire à régler avec le Président de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance les modalités du transfert des agents (fonctionnaires titulaires) affectés à la bibliothèque communale du Layon, étant précisé qu'ils font l'objet d'un transfert de droit.

Commande publique - Marché à procédure adaptée - Validation des pièces du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre - Projet de Maison de Services au Public

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'enveloppe prévisionnelle des travaux estimé à 650 000 € HT pour la réalisation du projet de la Maison des Services au Public, retient la procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre et valide les pièces du dossier de consultation. Les mesures de publicité seront respectées par la publication de l'annonce sur la plateforme des marchés publics et les propositions à l'issue de la consultation seront examinées par la commission d'appel d'offres.

Autres domaines de compétences - Règlement intérieur de la Bibliothèque du Layon

A compter du 1^{er} janvier 2019, la bibliothèque devient communale au bénéfice de la commune de Bellevigne-en-Layon. Le règlement intérieur de la bibliothèque du Layon doit être mis à jour suite à ces évolutions. Ce règlement intérieur précise les conditions pratiques et techniques de prêt des locaux en insistant sur les conditions de sécurité ainsi que le respect des lieux et du matériel mis à disposition.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement proposé à compter du 14 janvier 2019.